

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Laurent HERBOMMEZ EI sur la commune principale de l'AIOT 776 Rue de Beaumetz 59310 Saméon.

La référence de votre dossier est A-3-QPSSZVZWX et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/05/2023 à 10h58 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0055901568**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **50842133600324**

Organisme : **AGC DU NORD PAS DE CALAIS**

Fonction : **Conseillère environnement**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

Sexe : **Masculin**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Laurent HERBOMMEZ EI**

Description des activités :

Cette déclaration initiale fait suite au projet de création de Monsieur HERBOMMEZ Laurent d'une activité de bovins à l'engraissement soumise à déclaration au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sur le site historique d'élevage sis au 776 rue de Beaumetz à SAMEON (59310). Les associés du GAEC HERBOMMEZ : Monsieur HERBOMMEZ Christophe et Monsieur HERBOMMEZ Laurent ont décidé de se séparer. L'arrêt de cette association met fin à l'activité laitière présente historiquement sur le site. Une déclaration de cessation partielle vient d'être déposée dans ce sens. Toutefois, le site d'élevage n'est pas fermé définitivement. Monsieur HERBOMMEZ Laurent souhaite exploiter les installations existantes afin d'y accueillir un élevage de bovins à l'engraissement sur litière paillée accumulée. Le hangar de stockage de paille et fourrages, le hangar de stockage de matériel, les silos d'ensilage de maïs et les ouvrages de stockage d'effluents (fumière et fosse) conserveront leurs usages. Les plans joints indiquent les affectations des bâtiments après projet.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **776 Rue de Beaumetz 59310 Saméon**

X : 724423

Y : 7040771

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|----------|--|---------------------------|--------|------------|
| 2101 | 2101-1-c | Elevage, transit, vente etc. de bovins | Nombre d'animaux 110 u | D | |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **2500**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Le fumier compact à très compact issu du raclage des aires d'exercices paillées et du curage des aires de couchage paillées (litière accumulée) seront stockés sur la fumière extérieure puis repris pour épandage sur les parcelles en propre de l'exploitation. Les lixiviats de fumière seront stockés dans la fosse existante sous fumière. Il n'y aura plus de zones de transferts d'effluents. Les curages seront réalisés au godet. Annuellement, environ 670 tonnes de fumier à 4,7 kg N/t et 264 m³ de purin dilué à 0,3 kg N/m³ seront traités par épandage sur les terres agricoles de l'exploitation de M. Laurent HERBOMMEZ. M. HERBOMMEZ Laurent exploitera une surface de 76,50 ha sur les communes de Aix-en-Pévèle, Saméon et Rosult dans le Nord.

| Pacage | Nom exploitant | Numéro îlot |
|---------------|-----------------------|--------------------|
| 059024664 | Laurent HERBOMMEZ | Tous |

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **77**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **3225**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **3225**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **3225**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **5**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans l'exploitation de ses installations pour assurer une bonne gestion des déchets de son exploitation, notamment : - limiter à la source la quantité et la toxicité de ses déchets ; - trier, recycler, valoriser ses déchets ; Les déchets de l'exploitation, et notamment les emballages et les déchets de soins vétérinaires, sont stockés dans des conditions ne présentant pas de risques (prévention des envols, des infiltrations dans le sol et des odeurs, etc.) pour les populations avoisinantes humaines et animales et l'environnement. Très peu de déchets seront produits par l'activité de bovins à l'engraissement. Les bâches de protection des silos et Big-Bag seront collectés par la filière ADIVALOR. Les animaux morts sur le site sont stockés avant leur enlèvement par l'équarrisseur sur un emplacement facile à nettoyer et à désinfecter.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Une borne à incendie située en face du numéro 742 de la rue de Beaumetz permet d'assurer la défense incendie du site. Cette protection est complétée en interne par des extincteurs appropriés au risque à combattre.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat ICPE signé Laurent H.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan de situation Laurent HERBOMMEZ_2000_A3.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan de masse Laurent HERBOMMEZ_1000_A4.pdf

Modification des prescriptions applicables :

PJ demande dérogation prescriptions.pdf